

Convocation du : L'an deux mille vingt, le mardi 26 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, 20 mai 2020 par Madame Mireille Eloy, maire sortante, s'est réuni à la Grange à Prouais (compte tenu des circonstances sanitaires actuelles) avec un public limité à 20 personnes.

Date d'affichage : 20 mai 2020 Étaient présents : Corine LE ROUX, Fabrice GEFFROY, Josette JOYEUX, Valérie THEVEUX, Jean-Marc GEUFFROY, Bénédicte HODIESNE, Jérôme BRUNET, Carine BARRIERE, Jean-Bernard BESSARD, Benoist Frédéric, Giovanni GIOIA, Viviane HELLEGOUARCH, David MONTEL, Aurore MILWARD, Patrick DUVERGER, Cécile BENICHOU, Jean-François ALLORGE et Angélique LECOUC.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents Était absente : Evelyne HEULIN qui a donné pouvoir à Madame Carine BARRIERE. : 18

Nombre de votants : Monsieur Jérôme BRUNET a été élu secrétaire de séance. 19

Madame ELOY accueille l'ensemble des élus et ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h40. Elle procède à l'appel des élus tous présents ou représentés.

Madame ELOY rappelle les résultats constatés au procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2020 : la liste «L'EXPERIENCE D'AUJOURD'HUI, LA DYNAMIQUE DE DEMAIN» a obtenu 417 voix sur 460 votants.

Elle déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Corine LE ROUX,
- Fabrice GEFFROY,
- Valérie THEVEUX,
- Jean-Marc GEUFFROY,
- Bénédicte HODIESNE,
- Jérôme BRUNET,
- Carine BARRIERE,
- Jean-Bernard BESSARD,
- Evelyne HEULIN,
- Frédéric BENOIST,
- Josette JOYEUX,
- Giovanni GIOIA,
- Viviane HELLEGOUARCH,
- David MONTEL
- Aurore MILWARD,
- Patrick DUVERGER,
- Cécile BENICHOU,
- Jean-François ALLORGE,
- Angélique LECOUC

Madame ELOY indique que conformément à l'article L2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le doyen qui préside la séance au cours de laquelle a lieu l'élection du maire. Elle laisse donc la présidence à Monsieur Jean-Bernard BESSARD.

Monsieur Jean-Bernard BESSARD propose au Conseil Municipal de choisir pour secrétaire, l' élu le plus jeune du Conseil Municipal. Après accord, M. Jérôme BRUNET est donc nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Bernard BESSARD procède à la lecture des articles L2122.4, L2122.5 et L2122.7 du Code Général des Collectivités.

Lecture faite, Monsieur Jean-Bernard BESSARD sollicite deux volontaires comme assesseurs. Mesdames Carine BARRIERE et Josette JOYEUX acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Jean-Bernard BESSARD invite le Conseil Municipal à procéder, à bulletin secret, à l'élection du Maire. Madame Corine LE ROUX est la seule candidate.

Monsieur Jean-Bernard BESSARD fait procéder au vote. Chaque conseillère et conseiller remet son bulletin de vote écrit fermé. Chaque bulletin est déposé dans une boîte et il est procédé au dépouillement.

- Bulletins dans l'urne : 19
- blanc : 1
- Madame Corine LE ROUX : 18.

Madame Corine LE ROUX est élue Maire de Boutigny Prouais avec 18 voix obtenues. Monsieur Jean-Bernard BESSARD la déclare installée dans ses fonctions de Maire en lui demandant si elle accepte d'exercer ces fonctions. Madame Corine LE ROUX accepte et prend donc la présidence de la séance et remercie ses collègues de leur confiance.

Madame ELOY procède à la remise de l'écharpe de Maire à Madame Corine LE ROUX.

Madame Corine LE ROUX propose de délibérer sur le nombre d'adjoints. Elle sollicite la nomination de 4 adjoints compte tenu du travail à effectuer. Les 19 conseillers sont pour.

La liste proposée est la suivante :

- 1^{er} adjoint : Fabrice GEFFROY
- 2^{ème} adjointe : Valérie THEVEUX
- 3^{ème} adjoint : Jean-Marc GEUFFROY
- 4^{ème} adjointe : Carine BARRIERE

Le mode de scrutin pour l'élection des adjoints est identique à celui du maire. Il est donc procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement la liste ci-dessus obtient 18 voix (1 blanc). Les 4 adjoints proposés sont élus.

Madame Corine LE ROUX propose de procéder à l'élection du Maire délégué de Prouais, avec toujours le même mode de scrutin. Seule Madame THEVEUX est candidate. Le résultat est de 19 voix pour.

Madame THEVEUX est installée dans ses fonctions de maire délégué.

Madame Corine LE ROUX informe que les conseillers communautaires ayant été élus en même temps que les conseillers municipaux il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

Madame Corine LE ROUX procède à la lecture de la chartre de l'élu local et la distribue à tous les conseillers.

Madame Corine LE ROUX a pris la parole et a donné lecture de son message de remerciements aux électeurs qui ont accordé leurs suffrages à la liste «L'EXPERIENCE D'AUJOURD'HUI, LA DYNAMIQUE DE DEMAIN», au maire sortant pour ses 19 années de mandature, au doyen qui a présidé la séance de son élection et à ses 18 colistiers de la confiance qui lui ont témoignée en l'élisant Maire.

Puis Corine LE ROUX a évoqué la crise sanitaire qui nous contraint à vivre autrement et elle a rappelé la fidélité aux engagements de la propagande de campagne pour les six années à venir.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 juin 2020 à 20h30, à la Grange à Prouais en raison de la crise sanitaire.

La séance est levée à 21h20.